



Conseil général
Sur la Place 1
1354 Montcherand

Montcherand, le 19 mai 2025

Préavis municipal n°02-2025 relatif à l'aménagement d'un trottoir et modération de trafic à la route du Suchet

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. But

Le présent préavis demande au Conseil Général l'approbation et l'octroi d'un crédit pour l'aménagement d'un trottoir et des aménagements de modération de trafic en bordure de la route du Suchet en direction de Sergey.

2. Préambule

Le collège "Pique-Raisinets" construit par l'Association scolaire intercommunale d'Orbe et environs, soit l'ASIOR, a ouvert ses portes à la rentrée du mois d'août 2024. Ce collège de 8 classes est destiné à l'enclassement d'élèves de première à la huitième année de scolarité Harmos, soit des élèves âgés de 4 à 12 ans. Sur les 160 enfants fréquentant ce collège, une trentaine d'entre eux habitent notre Commune.

Afin de sécuriser le trajet piétonnier, d'une part pour les élèves mais également pour tous les habitants du village se rendant sur le site de la Grande salle, un projet de trottoir et de sécurisation des piétons s'avère indispensable.

3. Commentaires

Depuis la phase d'étude du projet scolaire, une étude de mobilité a été effectuée par le bureau Christ et Gygax Ingénieurs Conseil SA, spécialisé en la matière. Cette étude visait à analyser les aspects du trafic routier, de la desserte de transport public, le stationnement et les cheminements des piétons et des cyclistes. Il en ressort que l'aménagement d'un trottoir est nécessaire à la sécurisation du trajet piétonnier et que le tracé le plus cohérent se situe sur la route du Suchet.



Instinctivement, la Municipalité imaginait le trottoir du côté droit de la route en direction de Sergey avec la possibilité d'utiliser le chemin de l'Ochette sur une partie du tracé. Tous les spécialistes consultés ont conseillé d'opter pour le côté gauche de la route. Cette variante a été retenue étant donné qu'elle offre la meilleure sécurité pour les piétons puisqu'ils sont visibles tout au long du parcours par les usagers de la route.

La Municipalité a mandaté le bureau DTP SA pour l'élaboration de l'avant-projet. Le bureau a réalisé les plans en se conformant à la réglementation cantonale, cette route étant classée comme "Route cantonale secondaire du réseau d'intérêts local", cela induit que le Voyer des routes doit valider chaque point du projet.

Description du cheminement piétonnier projeté :

- il débute vers la fontaine de la Croix à la route du Suchet 7 avec un aménagement léger en bordure de route
- traversée de la route de la Brossière
- création du trottoir en bordure de la route du Suchet
- un escalier est à l'étude entre la parcelle des familles Hermenjat et Devaud afin de relier le chemin des Trésys au trottoir
- passage sur le sentier à "Ginette" dont le revêtement restera gravelé pour rejoindre le chemin de la Grande salle.

Les services cantonaux exigeaient que la chaussée de la route cantonale conserve sa largeur pour le trafic routier et que le trottoir ait une largeur minimale de 2 m. En élaborant le premier projet, la Municipalité a pu constater l'ampleur que ce projet aurait sur les parcelles privées voisines. Une demande a été transmise aux services concernés afin d'obtenir une dérogation pour réduire la largeur du trottoir à 1.5 m. Cette requête a été acceptée et permet de limiter l'emprise provisoire à 220 m² et l'emprise définitive à 82 m² sur les parcelles privées avoisinantes. Les discussions avec les propriétaires concernés sont en cours.

Ce cheminement sera illuminé la nuit. Le mode d'éclairage est encore à l'étude afin de déterminer s'il restera allumer comme le reste de l'éclairage public, si des détecteurs ou une commande manuelle sera installée.

4. Coût et financement du projet

Le coût du projet est estimé par le bureau DTP à un montant de CHF 675'000.00 TTC y compris une réserve pour les divers et imprévus de CHF 55'000.00. Le calcul est basé sur une estimation prudente des coûts.



5. Conclusion

La Municipalité recommande au Conseil général d'accepter le projet d'aménagement d'un trottoir et modération de trafic.

LE CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 675'000.00 pour la réalisation de ce projet
2. De financer les travaux par un emprunt bancaire aux meilleures conditions
3. De porter ce montant à l'actif du bilan et de l'amortir sur une durée de 30 ans, cet amortissement sera partiellement effectué par le biais du fond de travaux futurs.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Bertrand Gaillard



La secrétaire

Sandra Cunsolo

Délégué municipal : Bertrand Gaillard